

Etude personnalisée

Une évaluation individualisée est réalisée systématiquement par la responsable du secteur afin de recueillir les informations indispensables à une prise en charge personnalisée (besoins formulés, environnement, conditions de vie....).

Cette évaluation permet à la responsable de secteur d'établir un devis gratuit et personnalisé.

Les informations reportées sur le devis sont données sous réserve de la confirmation des ressources réelles du bénéficiaire.

L'ensemble des éléments est formulé en tenant compte du mode d'intervention retenu, notamment en ce qui concerne les responsabilités d'employeur (service mandataire) et la tarification.

Dans l'attente d'une réponse de prise en charge partielle ou totale par un financeur, le prix à payer par le bénéficiaire est le prix à payer sans prise en charge. Ce prix est réajusté dès l'obtention de l'accord du financeur.